





Seconde Continuation.

301

stiments, soit en plomb, bois, pierre & platre,
à peine de mil liures : Et à tous Gentils-hômes
de ne vestir leurs Pages que d'habits d'esto-
fe de laine avec vn bord de passement. Et aux
Tailleurs, Brodeurs, Pourpointiers, Chausse-
tiers, & autres ouvriers, de ne faire aucun hab-
illements des estofes deffendus, à peine de
trois cents liures. Toutes lesquelles amendes
seroient applicables le tiers au Roy, le tiers aux
paupreres enfermez, & l'autre tiers au denoncia-
teur.

Aussi suivant les Lettres Patentees de Decla- Établissemens d'une Chambre pour la reformation des Hospitaux, Hostels-Dieux & Maladeries
ration pour la reformation des Hospitaux, Ho-
stels-Dieux & Maladeries verifiees au Grand
Conseil, au mois de Iuillet de ceste annee 1613. reformation des Hospitaux, Hostels-Dieux, & Maladeries
fut establiy vne Chambre pour la generalle re-
formation desdits Hospitaux, Hostels Dieux,
Maladeries, Aumosneries, & autres lieux pi-
toyables, composee de quatre Maistres des Re-
quesles de l'Hostel, quatre Conseillers du
Grand Conseil, pour avec Mr. le Cardinal du
Perron Grand Aumosnier de France, & ses Vi-
caires, vacquer exactement à ladite reforma-
tion, & cognoistre & decider de tous proces
& differends concernans lesdits Hospitaux &
Maladeries.

Voylà les relations des choses plus remar-
quables aduenues en ceste annee. Passons à l'an
mil six cent quatorze, Où la France se verra en
armes, puis en Paix, & le Roy declaré Majeur
assembler les Estats: Où on verra les Imperiaux
qui vouloient remuer en Transiluanie en estre















